

# Les dossiers brûlants sur le bureau de Nicolas Walder

**Politique** Le nouveau conseiller d'État Vert hérite d'un Département du territoire réduit. Il a du pain sur la planche et peu de temps pour faire ses preuves.

**Marc Bretton** Textes

Pas de cathédrale ni de discours de Saint-Pierre pour Nicolas Walder! Le nouveau conseiller d'État Vert chargé du Département du territoire (DT) prêtera serment devant le Grand Conseil ce jeudi et entrera en fonction vendredi à 0 h 01.

Par rapport à celui de son prédecesseur, il hérite d'un Département du territoire légèrement réduit. Histoire d'arrondir le domaine de la Centriste Delphine Bachmann et de diminuer la pression, le Conseil d'État a sorti l'Office cantonal de l'énergie et les SIG du DT.

Simple formalité? Le changement va devoir être validé par le parlement et ce ne semble pas être complètement gagné: «Une des questions à se poser, prévient le député PLR Adrien Genecand, c'est le sens du transfert des SIG à l'économie sans y joindre la partie de l'Office de l'eau qui tarifie les fluides et qui est encore rattachée au Département du territoire. Il y a là un problème évident de dilution de la responsabilité à résoudre.»

## Appliquer les lois, un défi

Le nouveau magistrat va devoir se familiariser rapidement avec des dossiers chauds, à commencer par... la simple application des lois «la plus rapide et la plus efficace possible, sans chicaneries ou lenteurs administratives», tonne le député UDC Lionel Dugerdil.

Pas si simple quand on doit naviguer entre les monuments législatifs que sont la LDTR (loi sur les démolitions, transformations et reconstructions) ou la LGZD (loi générale sur les zones de développement), volontiers pilonnées par la majorité du Grand Conseil.

Pas question non plus de donner trop de gages à droite: «Nous avons bon espoir, prévoit la députée PS Caroline Renold, que M. Walder défendra et fera appliquer avec rigueur les lois qui protègent les locataires. Elles sont constamment attaquées par les milieux immobiliers.»

## Un plan directeur à faire

Sur son bureau, l'élu trouvera en premier le dossier du plan directeur, censé encadrer le développement cantonal entre 2030 et 2050, qui doit répartir ici le logement, là les activités. En 2024 déjà, le Grand Conseil tirait à vue sur un des documents préparatoires, la vision territoriale transfrontalière, la majorité de droite regrettant que le texte ne mette «pas assez l'accent sur l'économie, les déplacements et les types de logements à construire», résume le député du Centre Sébastien Desfayes. Veut-on choisir les gens qui occuperont ces logements dans ce canton ou non?»

Là aussi, Lionel Dugerdil enfonce le clou: «J'attends que M. Walder propose des logements pour les Genevois. On peut respecter le cadre de la libre circulation des personnes en évitant d'offrir des logements sociaux à des personnes présentes depuis moins d'un an en Suisse.»

À gauche, on refuse d'entrer dans le débat: «Quand le peuple



Nicolas Walder prêtera serment ce jeudi devant le Grand Conseil. Irina Popa

doit arbitrer entre construire pour les riches ou construire pour tout le monde, son choix est vite fait», ironise David Martin. Du coup, ce dossier controversé pourrait traîner. «Je serais très surpris que quelque chose avance avant 2028, pronostique Adrien Genecand. Cela imposera au nouveau magistrat de clarifier s'il entend poursuivre la politique de production de logements appliquée depuis l'époque de Mark Muller.»

## Le PAV, encore et toujours

On reparlera certainement du secteur Praille-Acacias-Vernets, un des épicentres du combat pour la rente immobilière et le visage de la Genève de demain. Fin septembre, Le Centre a déposé un projet de loi abaissant d'un tiers (24% à 16%) le pourcentage prévu de logements HBM à réaliser. On attend en outre le dépôt de plans localisés relatifs au périmètre, en particulier celui de Carouge.

Une vague de sujets délicats attendent d'être menés à bien ou consolidés. Par exemple, l'application du nouveau taux de coopérative décidé récemment en votation. Ou l'avenir de la loi sur les déchets, qui dépend du Tribunal fédéral et prévoit un tri obligeatoire des déchets. Ou la loi sur l'eau, déposée en février, qui doit encore passer au Grand Conseil.

gatoire des déchets. Ou la loi sur l'eau, déposée en février, qui doit encore passer au Grand Conseil.

La loi sur le climat, remaniée fin 2024, sera prochainement traitée par sa Commission de l'environnement. Elle prévoit toute une série de mesures visant à la neutralité carbone d'ici à 2050 et pose des objectifs sectoriels spécifiques. Là non plus, ce n'est pas gagné: «En commission, la loi climat n'a pas de majorité», avertit Adrien Genecand.

Le nouveau magistrat aura enfin peut-être à cœur de réaliser une des arlésiennes du département: repenser le rôle et l'organisation des Commissions d'urbanisme, d'architecture et de la fameuse Commission des monuments et des sites (CMNS).

## Un moment sensible

Avec ou sans Office de l'eau, Nicolas Walder prend la tête d'un département à la fois technique, politique et conflictuel à un moment particulier, «à moins de deux ans des élections fédérales et à un peu plus de deux ans des cantonales», résume le député PS Alberto Velasco. Alors que les oppositions s'aiguisent sur les constructions en hauteur et la densification, le défi sera délicat à relever.»

À la différence d'Antonio Hodgers, qui, sur certains dossiers, tel celui de la loi sur l'énergie, a pu «acheter la paix», le nouvel élu devra travailler avec un budget sous pression. «Il aura quand même un avantage, veut espérer le député Vert David Martin. Nicolas Walder n'est pas clivant, ce qui devrait l'aider à faire travailler ensemble les acteurs de la construction.»

## Terrain miné

Le nouvel élu va naviguer en terrain miné. «L'époque des grands projets se termine, constate Caroline Renold, les combats deviennent de plus en plus rudes pour s'approprier la plus-value foncière. Quitte à détruire des immeubles en bon état offrant des loyers bon marché pour reconstruire des logements permettant d'engranger plus de profits.»

La densification de la zone villas sera au cœur de ce conflit: «Les limitations de la zone de développement rendent les opérations en zone villas financièrement intéressantes pour les propriétaires et comme nous n'avons plus de surfaces agricoles, c'est une chimère que d'y faire miroiter la résolution de la crise du logement» sans changement légal, argumente Adrien Genecand.

## Contestée par un recours, l'élection est validée par la justice

La prestation de serment du nouveau magistrat cantonal, Nicolas Walder, aura bien lieu ce jeudi. Un communiqué laconique du Conseil d'État tombé mercredi peu avant 14 heures a levé le doute.

«Le mardi 28 octobre dans l'après-midi, écrit le gouvernement, le Conseil d'État a été informé d'un recours déposé auprès de la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice contre les résultats du second tour de l'élection complémentaire d'un membre du Conseil d'État. La Chancellerie d'État a rapidement déposé une demande de retrait de l'effet suspensif du recours formé et d'autorisation de validation des résultats afin de préserver la stabilité institutionnelle.»

Le Conseil d'État poursuit: «Ce mercredi 29 octobre, à titre superprovisionnel, la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice a confirmé à la Chancellerie d'État le retrait de cet effet suspensif et l'a autorisé à procéder à la validation de cette élection complémentaire.»

L'affaire n'est pas réglée sur le fond. Déposé à titre personnel par David Ulysse Jeanneret, vice-président du MCG, le recours porte, dit-il sur «un problème d'organisation du 2<sup>e</sup> tour, comme cela a été le cas pour Vernier». Une suspicion de fraude? Comment évaluer le problème? La Chambre en jugera dès la semaine prochaine.

La semaine passée, la «Tribune de Genève» soulevait un autre problème, celui d'électeurs

résidents à l'étranger auxquels le matériel de vote n'avait pas été envoyé. Un problème mineur selon la Chancellerie qui relevait «que cinq électeurs résidant en France voisine, ne voyant rien venir, s'étaient manifestés auprès du Service des votations. «Quatre ont ensuite pu recevoir leur matériel à temps, une seule n'a malheureusement pas pu voter.»

L'affaire est finie, vraiment finie? Pas si vite! Le candidat malheureux au Conseil d'État Philippe Oberson n'aurait pas encore dit son dernier mot. Il affirme avoir jusqu'au 5 novembre pour recourir contre le premier tour de l'élection. Cette fois, c'est l'affichage électoral de Nicolas Walder et de Rémy Pagani qui seraient visés.